



CAPA du 28 janvier 2019

Déclaration liminaire du SE-Unsa

Madame la Directrice Générale des Ressources Humaines,
Mesdames et Messieurs les membres des services du personnel,

C'est aujourd'hui que se tient la première CAPA, après les élections professionnelles, pour le corps des Psychologues de l'Education Nationale.

En préambule, nous souhaitons remercier les personnels des services de la gestion individuelle et collective pour la qualité de leur investissement et nous mesurons la charge supplémentaire de travail qui leur incombe suite à la création de ce nouveau corps.

Nous souhaitons attirer votre attention sur la dégradation massive et progressive de nos conditions de travail. Des menaces répétées pèsent sur l'avenir de la profession et l'existence même d'un service public de psychologie scolaire et d'orientation est remise en cause.

Nous dénonçons l'absence de créations de postes « hors la classe » dans un contexte généralisé de suppression de postes. En effet, malgré l'augmentation de la population scolaire dans l'académie, nous travaillons à effectifs constants et sans moyen de remplacement, ayant de plus en plus de difficultés à effectuer nos missions.

Nous nous heurtons à des difficultés croissantes de financement de notre matériel par les collectivités (locales, départementales...) et nos locaux sont souvent inadaptés à l'exercice de notre profession dans le respect de la confidentialité (absence de bureau ou lieu spécifique dans les écoles, suroccupation des espaces de travail liée au regroupement de plusieurs CIO dans un même pôle...).

Nous revendiquons une véritable unicité du corps des Psy EN avec la mise en place d'une formation continue favorisant les passerelles entre les deux spécialités EDO/ EDA.

Notre corps est le seul parmi tous les corps du second degré à ne pas offrir ce dispositif. Si c'est possible pour les contractuels, pourquoi pas pour les titulaires ? La mobilité professionnelle au sein du corps doit être possible et valorisée !

Par ailleurs, les importantes disparités qui subsistent entre les EDA et les EDO sont inacceptables : obligations de service, régime indemnitaire, évolution de carrière doivent être équitables !

Lors du dernier groupe de travail de l'année scolaire 2017/18 concernant l'affectation à titre provisoire des psychologues non titulaires (GT AJUAFA), la DPE nous a d'emblée signalé que le 1er degré n'avait pas été pris en compte dans ce processus qui permet d'affecter des contractuels sur les compléments de postes à temps partiel ou les postes vacants. Il nous a été dit également que l'absence de remontées des services des DSDEN ne permettait pas à la DPE d'avoir les moyens techniques d'intégrer les Psy EN EDA à ce processus.

Nous nous trouvons donc dans la situation, où malgré la création d'un corps unique, il n'y pas d'homogénéisation dans la gestion des remplacements. Il n'est pas acceptable que les IEN dans le 1^{er} degré continuent d'imposer aux Psy EN de leurs circonscriptions la répartition de la charge de travail de collègues absents ou de postes non couverts, alors qu'ils sont eux-mêmes en surcharge de travail.

Nous continuons de dénoncer la baisse de rémunération pour les psychologues affectés en REP+, qui ont vu leur traitement amputé de 578 euros annuels. Le texte réglementant l'indemnité Rep/Rep+ doit être toiletté, afin que cette indemnité soit versée équitablement.

Enfin, nous attirons également votre attention sur l'oubli des Psy EN EDA dans certaines circulaires émises par vos services (Ex : congé de formation Réf. : DPE 2018- N°69 parue le 13/11/18).

Le se unsa souhaite la réunion d'un groupe de travail afin de faire le bilan de fonctionnement de cette 1^{ère} année de mise en place du corps des Psy EN.

Merci de votre attention.

Les psychologues élues du SE-UNSA